

Document à retourner avant le 30 novembre 2023 à : ligue.auvergnerhonealpes@fft.fr

MANDAT « CLUB OMNISPORTS »

(Concerne un Comité de Direction d'une association omnisports qui donne mandat au Président de la section tennis, beach tennis, padel et/ou para tennis conformément à l'article 81-D des règlements administratifs de la F.F.T.)

Le Comité de Direction de l'association,

a décidé de donner mandat à M/Mme,

Mail (obligatoire) : **Portable :**

Président(e) de la section¹, Licence « C » n°

- aux fins de représenter l'association à l'assemblée générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis le 2 décembre 2023
- et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre au nom de l'association toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à _____, le _____

Signature du Président de l'association omnisports précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir » :

Signature du mandataire précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation » :

TOUT MANDATAIRE DOIT ETRE TITULAIRE de sa licence C pour l'année sportive 2024

¹ Indiquer s'il s'agit de la section tennis et/ou beach tennis et/ou padel et/ou paratennis